



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 septembre 2015

Dossier électronique du patient Suspension provisoire pour s'assurer de la protection des données

(IVS).- Le Département de la santé a suspendu provisoirement l'inscription et l'accès des patients à leur dossier médical électronique. Cette suspension survient suite à des supposées failles sécuritaires dans la protection des données et sera maintenue tant que les doutes ne seront pas levés. Une collaboration étroite a été mise en place avec le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence pour que les audits puissent être menés dans les meilleurs délais et conditions.

Le département de la santé mettra tout en œuvre, en collaboration avec le préposé à la protection des données et à la transparence, pour vérifier dans les plus brefs délais l'absence de failles sécuritaires dans le portail d'accès au dossier électronique du patient. Le cas échéant, il prendra des mesures afin que la plateforme offre toutes les garanties de sécurité nécessaires. Deux tests d'intrusion avaient déjà été réalisés en 2013 et 2015 par des sociétés spécialisées sur mandat de l'équipe de projet Infomed.

Droits des patients

La création du dossier électronique du patient (projet Infomed) constitue la 3^e phase du système d'information sanitaire. Ce système est incontestablement un outil important pour la santé publique. Il a été mis en place avec le concours de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Le dossier électronique du patient facilite l'échange d'informations entre prestataires de soins (hôpitaux, établissements-médico-sociaux, centres médico-sociaux, secteur ambulatoire). Il permet de limiter le risque d'erreurs médicales et d'éviter des examens inutiles. Le dossier électronique du patient a été labellisé par eHealth Suisse.

La création du dossier électronique du patient a débuté en 2010 sous la direction d'un comité de pilotage constitué de onze membres nommés par le Conseil d'Etat. Les membres proviennent de différentes institutions. Des représentants du canton, de l'EPFL, de la Société médicale du Valais, de l'Association des médecins de famille valaisans, de l'Observatoire valaisan de la santé, de la Société valaisanne de pharmacie et de l'Hôpital du Valais compose ce comité. Pour accompagner la mise en place du dossier médical électronique, le comité de pilotage a fait appel aux compétences d'un expert juridique qui a veillé à ce que les droits des patients et la protection de leurs données soient toujours au centre du projet. Conformément à la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage, le fichier Infomed a été déclaré en 2013 à l'ancienne préposée cantonale à la protection des données et à la transparence.

Le département s'engage à tout mettre en œuvre afin de disposer d'un système d'information cantonal de qualité et sécurisé qui réponde aux besoins et attentes de l'ensemble de la population.

Personnes de contact

- **Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**
- **Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83**
- **Dr Alexandre Gnaegi, responsable du projet Infomed, 027 603 49 81**

